

L É O N   H A R M E L

---

## **Rapports au Congrès de Bordeaux et au Congrès de Lille, 1876**

*Union des œuvres ouvrières catholiques. Congrès de Bordeaux. Compte  
rendu de la neuvième assemblée générale des directeurs d'œuvres (21-25  
août 1876), Paris, 1877, p. 412-429*

Paris, Bureau central de l'Union des œuvres ouvrières catholiques, 1877

1876

## CETTE ÉDITION

Ce recueil réunit les deux rapports de Léon Harmel sur la corporation chrétienne publiés dans le compte rendu du Congrès de Bordeaux de l'Union des œuvres ouvrières catholiques (1876) : le rapport sur l'application de la méthode du Val-des-Bois et le rapport lu au Congrès des comités catholiques de Lille, reproduits en entier d'après leur publication d'origine. Il a été recomposé dans l'esprit de l'original : pages de titre et titres suivent la mise en page d'origine. L'orthographe et la ponctuation de l'époque sont conservées ; 8 coquilles évidentes de l'imprimeur ont été corrigées.

Les notes numérotées sont celles de l'ouvrage ; elles sont numérotées ici à la suite, du début à la fin.

---

**Léon Harmel, le Bon Père du Val-des-Bois**

leonharmel.com

Transcription établie d'après les exemplaires numérisés par la Bibliothèque nationale de France (gallica.bnf.fr). Source gallica.bnf.fr / BnF.

Document original : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5598756z>

Version du 7 octobre 2026.

## VINGT-SEPTIÈME QUESTION

### RAPPORT SUR L'APPLICATION DE LA MÉTHODE DU VAL-DES-BOIS

Messeigneurs,

Messieurs,

J'éprouverais quelque embarras à prendre la parole au milieu de vous, si j'avais à m'adresser à des Athéniens en quête de nouveautés et vite fatigués d'une parole qu'ils prennent par le côté humain. Je n'ai en effet rien de nouveau à dire.

Mais vous souffrez avec moi de cet abandon où restent tant de pauvres ouvriers ; vous aussi, vous voudriez voir appliquer les remèdes efficaces. Vos âmes brûlent du feu de la charité. Vous aimez les ouvriers parce que vous aimez Dieu, et vos cœurs sont brisés de voir ces foules innombrables qui encombrent le chemin de l'enfer.

C'est pourquoi vous voulez que je vous parle encore une fois de la corporation chrétienne, de cette œuvre simple et logique, si conforme à la nature de l'homme que nous y sommes arrivés forcément sans nous en rendre compte, si conforme à l'enseignement de l'Eglise, que nous en retrouvons l'esprit et pour ainsi dire jusqu'à la forme dans l'œuvre des Apôtres et dans l'histoire glorieuse du passé.

Pourquoi cette question n'a-t-elle pas plus avancé dans la pratique ? Pourquoi ne pouvons-nous vous présenter aujourd'hui plusieurs corporations ouvrières complètes ?

Sans doute l'instrument a été mauvais, infidèle. — Mais Dieu a pris soin d'aider ma petitesse. A la suite du congrès de Lyon, le Sacré-Cœur a donné au Val-des-Bois un éclat retentissant. — Contre nos désirs, et visiblement par la volonté expresse de la Providence, le dernier congrès a eu lieu à Reims, et vous avez pu toucher vous-même l'œuvre de Dieu. Vous avez pu mettre la main sur le cœur de ce petit peuple ressuscité à la foi, et plusieurs qui étaient incrédules s'en sont

retournés convaincus. Sans doute, comme le dit saint Vincent de Paul, *les œuvres de Dieu se font par degrés. On ne doit pas prétendre faire toutes choses d'un coup, ni estimer que tout soit perdu parce qu'il faut des soins pour réussir* (Maximes spirituelles de saint Vincent de Paul, 15 juin).

Mais la corporation est un besoin si évident qu'elle ne trouve plus de contradicteur sérieux. Au contraire, elle a rencontré partout des chrétiens dévoués qui en désirent l'établissement.

Nous pensons qu'il a manqué un instrument nécessaire : Une explication claire et détaillée de la corporation, un exemple restant entre les mains de tous, et pouvant donner une réponse aux demandes de tous genres qui nous ont été adressées par beaucoup d'industriels désireux de régénérer leurs usines.

C'est dans ce dessein que nous avons fait le *Manuel de la Corporation chrétienne*. Nous vous en apportons les premières épreuves ; nous sollicitons les critiques, comme un grand service rendu à notre cause. Dans des assemblées comme les nôtres, où chacun a le désir sincère de la vérité, les discussions font naître la lumière, et les contradictions sont le creuset où s'épure l'expression de la pensée. Nous vous invitons à nous faire toutes les observations, et à nous indiquer les points peu clairs ou défectueux, nous vous en remercions vivement à l'avance.

Monseigneur<sup>1</sup>, c'est à vous qu'appartient ce livre, et la Corporation chrétienne ouvrière est votre fille, comme toutes les grandes œuvres catholiques de notre pays. Le bon Dieu, par une miséricordieuse bonté pour ses frères les ouvriers, n'a pas voulu que vous soyez évêque d'un diocèse, mais il n'a fermé vos yeux que pour élargir votre cœur. Ne pouvant plus être évêque d'un diocèse vous êtes devenu l'Apôtre de la France. Toutes les œuvres sont nées de votre inspiration, ou bien elles ont trouvé dans votre paternel appui la force tuté-

---

1. Sa Grandeur Mgr de Ségur.

laire qui est nécessaire pour grandir. Pour n'en citer que quelques-unes : St-François-de-Sales, N.-D. du salut, l'Union des Œuvres ouvrières, les cercles catholiques d'ouvriers sont vos enfants.

La corporation chrétienne, pour être votre fille la plus jeune, ne sera pas la moins reconnaissante. Elle se le rappellera toujours ; aussitôt le congrès de Lyon, vous l'avez portée aux pieds du vicaire de Jésus-Christ ; et, pendant qu'elle recevait le baptême de feu, vous lui faisiez donner par l'Auguste prisonnier du Vatican, le baptême de l'amour, la féconde bénédiction qui est le gage assuré de la vie.

Si la corporation chrétienne ouvrière a le ferme espoir de grandir, de devenir forte dans le monde, et de rendre à Jésus-Christ toute la famille ouvrière, c'est qu'elle est le Benjamin de l'Apôtre de la France, et la fille bénie du bien-aimé Pie IX.

La véritable épigraphe, Messieurs, qui conviendrait à notre Manuel serait votre devise elle-même : *Sint Unum*.

La corporation chrétienne ouvrière est la seule œuvre à laquelle s'applique entièrement cette parole du Maître ; c'est la seule qui réunisse dans son sein les prêtres et les laïques, la classe supérieure et la classe inférieure, les pères et les mères, les fils et les filles, dans l'union de la foi, dans l'union des doctrines sociales et dans l'union d'efforts communs pour la régénération chrétienne de la société. — C'est la seule qui réunisse toutes les œuvres dans une harmonie divine pour le salut des âmes, depuis la chapelle, l'école, l'association sous toutes ses formes, jusqu'aux sociétés de crédit et de consommation, et tout ce qui a été inventé par l'esprit chrétien pour améliorer le bien-être de l'ouvrier.

Vos commissions s'occupent chacune d'un élément de la corporation. Quand on organisera un Congrès spécial pour la corporation chrétienne, on pourra lui laisser votre programme, en le complétant pour les membres de la famille ouvrière dont vous ne vous êtes pas encore occupés.

En dehors de la corporation, votre devise *Sint Unum* n'a qu'un sens tronqué. La famille est la base de toute unité humaine, et l'unité faite en dehors de la famille est une unité incomplète. Pouvons-nous réaliser pour nos chers ouvriers le vœu de Notre-Seigneur, *Sint Unum*, si nous avons seulement une association d'enfants, dont la famille est étrangère et souvent hostile à notre action ?

Le pouvons-nous, si nous nous arrêtons à un cercle, dont le membre trouvera au foyer la mère de famille hostile à des œuvres qu'elle ne comprend pas ? Ne voyons-nous pas tous les jours la femme éloigner son mari du Cercle catholique, contre lequel elle a des préjugés, et trouver naturel les visites au cabaret qui sont une nécessité du temps ?

La corporation d'ailleurs est-elle une œuvre nouvelle ? Est-ce un système nouveau ? Non : c'est l'ensemble harmonisé des moyens connus à ce jour. La première base de la corporation est l'association. Celui qui en nierait la nécessité se mettrait en contradiction avec tous les membres de ce Congrès, et de tous les Congrès précédents. Vous avez pris pour titre : *Union des Œuvres ouvrières*, et vous entendez par là Union des associations ouvrières. Nous sommes donc tous d'accord sur ce premier point.

La seconde base est l'union des associations. Vous avez admis que les associations doivent s'étendre à tous les membres de la famille ouvrière. C'est une vérité proclamée à Lyon, à Reims, et qui est devenue un lieu commun. Qui oserait nier que, dans la famille de notre temps, la mère, le père ou la fille doive rester en dehors de l'action de l'Eglise catholique ? et qui ne voit que l'Eglise n'a jamais eu d'action sérieuse que par les associations ? — Mais, si vous admettez que les associations doivent atteindre les divers membres d'une même famille, ne devez-vous pas souhaiter que ces associations soient unies entre elles comme elles le sont entre leurs membres ? En dehors de cette union, ne voyons-nous pas trop souvent la guerre, ou au moins un isolement funeste ? La régénération chrétienne du monde ouvrier serait une en-

treprise insensée si Dieu n'était avec nous, et Dieu bénira nos efforts dans la mesure de notre union, car c'est ce Dieu qui a dit : *Sint Unum*, et ce vœu dernier du Maître est le plus cher à son cœur. Cette union d'ailleurs n'a rien qui ressemble à l'absorption, à la centralisation. Vous vous convaincrez en lisant le Manuel, que cette union est le rempart le plus assuré de la liberté de chacun et de la prospérité de tous.

La corporation a pour troisième base les institutions économiques chrétiennes réunissant les meilleurs moyens de travailler au bien-être moral et matériel des membres qui la composent. Les catholiques n'ont-ils pas toujours considéré comme un devoir sacré de développer l'instruction populaire, de reconstituer la famille chrétienne par tous les moyens, de veiller à la santé de leurs frères, d'exciter la prévoyance et de la rendre plus fructueuse par des institutions spéciales pour la vie à bon marché ? Les catholiques n'ont-ils pas toujours eu souci du travail, cet intérêt majeur qui domine toute la vie, et n'ont-ils pas recherché tous les moyens de rendre aux ouvriers les joies douces et simples des enfants de Dieu ?

Toutes les institutions économiques ont été inventées par l'Eglise, et les philanthropes n'ont pu rien trouver qu'elle n'ait pratiqué longtemps avant eux.

La corporation peut se définir comme il suit :

La corporation chrétienne ouvrière est formée par l'ensemble harmonisé de diverses sociétés, qui comprennent les patrons aussi bien que les ouvriers et les divers membres de la famille. La corporation est établie par un comité ; elle est basée sur les principes catholiques, le respect des hiérarchies sociales et la soumission à l'Eglise.

Les associations qui la composent sont constituées et gouvernées d'après les deux principes adoptés par l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers :

I. Le dévouement de la classe supérieure aux ouvriers ;

II. La participation des membres ouvriers au gouvernement intérieur, sous la direction d'une paternité affectueuse, mais efficace.

Chaque association a son conseil élu, qui administre réellement, sous la présidence d'un directeur ou d'une directrice.

Chaque association est représentée dans le comité corporatif, les associations d'hommes par leurs directeurs, les associations de femmes et de filles par des délégués (l'aumônier et des membres du comité là où les femmes s'occupent spécialement de ces associations).

L'union des associations est manifestée par des réunions communes faites avec ordre, sans confusion, où chaque association a une place spéciale, sous la conduite de son directeur ou de sa directrice et de son conseil.

Cette union est cimentée par la charité chrétienne et entretenue par des institutions économiques, qui étendent la sollicitude de la corporation à tous les besoins de ses membres, au point de vue moral et matériel. Ces institutions économiques sont gouvernées par un conseil issu du conseil des cercles et du comité.

Ce n'est pas là une œuvre nouvelle, c'est l'issue logique où sera conduit tout homme désireux de convertir ses frères, dès qu'il aura reconnu la puissance de l'association.

La corporation paraît une œuvre difficile ; elle demande, en effet, pour sa fondation, des efforts et de la persévérance ; mais elle est plus facile à conserver que les œuvres isolées, parce que la corporation est selon la nature de l'homme et selon les enseignements de l'Eglise.

Nous pouvons comparer la corporation à un temple dont chaque muraille représenterait une association. Le temple achevé, avec ses voûtes, ses couvertures, ses contre-forts, formant un seul tout de ses diverses parties, présente une solidité et donne des garanties de durée que ne donneront jamais les parties isolées de cette même construction.

Ainsi, des prêtres dévoués usent leur vie pour faire fleurir un patronage, et ils constatent tous les jours avec douleur que la famille

travaille contre eux, souvent sans mauvaise volonté, et seulement parce qu'elle n'est pas imbue de l'esprit chrétien. Tous les jours on entend dire : Ah ! si les parents nous aidaient, à quelles merveilles n'arriverions-nous pas ? — Et pour suppléer à ce grand moyen que Dieu a établi, votre charité a inventé les attrails les plus séduisants ; elle a varié les plaisirs à l'infini, et, tout autour de vous, des âmes généreuses touchées de votre dévouement ont apporté leur or. Dans les recensements que nous avons faits, nous avons calculé ce qu'une âme coûtait, et nous avons compris que de simples particuliers hésitent à entrer dans une voie si onéreuse. — Voulez-vous économiser votre temps, vos peines, votre argent ? Employez donc pour la conversion des peuples ces agents naturels que Dieu a établis. Mais est-ce que le cœur de la mère la plus pauvre ne contient pas plus de richesses pour la conversion de son fils que les coffres des banquiers ? Pourquoi donc vous obstiner à refuser le moyen divin pour chercher dans un monde artificiel des moyens aussi grands par les efforts qu'ils nécessitent, que petits par les résultats qu'ils produisent.

Certainement, la construction d'un temple complet exige des efforts plus persévérants que l'élévation d'une muraille ; mais aussi, quand le temple est bâti, les nombreux fidèles y trouvent un abri certain contre les plus mauvais temps, tandis que votre muraille pourra bien garantir du soleil tant qu'il viendra du côté de l'orient ; il pourra bien garantir de l'ouragan, pourvu que les ondées ne soient pas trop fortes ; mais il viendra une heure dans la journée où cette muraille ne garantira plus du soleil, et si l'ouragan est trop fort, non-seulement votre muraille n'abritera plus personne, mais elle sera emportée elle-même.

On a parlé de la méthode du Val-des-Bois. Nous repoussons cette expression comme éminemment impropre. Nous n'avons rien inventé, rien trouvé de nouveau, et si la méthode que nous avons employée doit avoir un nom, il faut l'appeler « la méthode apostolique. » Ce sont les apôtres qui l'ont inventée, alors qu'ils ont établi ces admirables corpo-

rations chrétiennes qui réalisaient si merveilleusement le souhait du Maître : *Sint Unum* ; ce sont eux qui vous ont appris à allier si admirablement les associations, la famille, le souci du bien-être moral et matériel, dans ce magnifique ensemble qui faisait l'admiration des païens.

C'est l'Eglise qui a établi les anciennes corporations ouvrières, ce magnifique temple de Salomon qui a réalisé sur la terre la perfection et la splendeur des choses créées. La Révolution a brûlé le temple et transporté le peuple à Babylone, c'est-à-dire dans le pays du libéralisme. Et voici qu'après plus de soixante-dix ans de captivité, les catholiques ont quitté le pays de l'erreur et sont revenus sur cette terre bénie de la foi pure et sans mélange, où Dieu seul est écouté, où l'immortel Pie IX, son représentant, a seul toute autorité, et nous voici au milieu de vous, vous demandant, pour reconstruire le nouveau temple, non des vases d'or et d'argent, mais des cœurs résolus, des mains ardentes au travail, et des âmes fortes contre les découragements. Sans doute, le nouveau temple sera moins beau, moins riche que le premier, mais nous le voulons faire assez grand pour contenir toute la famille ouvrière ; nous ne voulons plus qu'il y ait de délaissés ; nous voulons que tous ceux qui sentent le besoin d'un appui, d'un asile et d'une protection, trouvent les portes du temple ouvertes et la place assignée pour chacun d'eux ; et alors *nous entonnerons des hymnes et des louanges à Jéhovah, parce qu'il est bon, parce que sa miséricorde est éternellement sur Israël, et tout le peuple criera à haute voix en louant le Seigneur, parce que la maison de l'Eternel sera fondée.*

Quand donc enfin luira ce jour si ardemment désiré ? Quand Dieu suscitera-t-il des hommes convaincus qui se lèveront courageusement avec la résolution d'établir la corporation chrétienne, seul remède aux maux dont souffrent nos pauvres ouvriers ?

Il y a trois ans, à Nantes, quand le premier tableau s'en est déroulé à vos regards, vous en avez salué l'apparition avec tant de joie que nous avons pensé toucher à la réalisation de nos désirs.

Il y a deux ans, à Lyon, je vous contais les chagrins de mon cœur. Le démon avait travaillé, et le rêve de Nantes était devenu une impossibilité. Je voyais bien qu'il serait difficile de décider à cette grande lutte pratique pour la conversion de l'usine, le royaume de Satan. Je vous ai demandé la prière, je vous ai apporté celle qui a été inspirée par nos ouvriers, et qui est récitée par eux chaque dimanche pour la conversion de leurs frères.

L'année dernière, à Reims, nous avons salué Notre-Dame reine de l'usine, et nous avons formé la ligue du sacrifice. L'association intime s'est répandue partout depuis, et, tous les jours, beaucoup d'âmes dévouées récitent cette offrande généreuse que récitaient depuis longtemps, dans l'obscurité, nos pauvres malades, oublieux de leurs douleurs pour ne penser qu'aux douleurs de Jésus méconnu de ses frères.

A Bordeaux, nous vous apportons le Manuel, miroir fidèle et complet de notre corporation ouvrière, et ainsi vous avez eu la prière, le sacrifice et l'action. Il ne nous reste plus rien à donner.

Plusieurs fois, le soir, j'ai parcouru les quartiers ouvriers de nos grandes villes. Mon cœur saignait en voyant ces pauvres abandonnés ; je demandais à Dieu de souffrir pour eux, comme si les larmes de mon cœur devaient soulager leurs misères. — Parfois, un rayon d'espérance traversait mon esprit, et je voyais, comme dans un rêve lointain, la résurrection de ce peuple et les bienfaits immenses apportés par la Corporation ouvrière. Il serait si facile d'arriver à ces merveilles ! Nous l'avons déjà dit, toutes ces pauvres âmes ne se perdent que faute de secours efficace, parce que personne ne peut leur tendre la main !

N'y a-t-il pas de quoi déchirer le cœur, de voir l'indifférence des catholiques devant ces maux immenses, et la facilité que les meilleurs ont à se contenter de peu ? Il y aurait de quoi désespérer si nous ne savions que Jésus est tout-puissant, et que les ouvriers sont ses frères bien-aimés.

Dans mon impuissance fiévreuse, j'ai demandé à Dieu ce qu'il voulait de moi pour cette grande cause, la passion de ma vie. Si ma voix ne peut convaincre, si les armes nouvelles que je vous apporte par le Manuel ne suffisent pas pour décider à tenter la grande lutte, ah ! je demande à Dieu comme une faveur de verser mon sang pour cette noble cause. Heureux si ce sang devient fécond, et si, plus puissant que ma pauvre parole, il suscite enfin des Apôtres de l'usine pour courir au secours de nos frères délaissés.

I. La Commission reconnaît que l'ensemble de moyens de réforme religieuse et morale qui a été mis en œuvre à l'usine du Val-des-Bois, sous le nom de *Corporation chrétienne ouvrière*, y a été couronné d'un succès éclatant, et doit être poursuivi dans des conditions analogues avec une confiance entière.

La Commission estime que cet ensemble de moyens peut être également tenté dans une agglomération industrielle urbaine ou rurale, et qu'il y produira les mêmes bienfaits s'il réunit le concours de tous les éléments auxquels appartient à divers degrés l'autorité sociale.

II. La Commission recommande, comme bases de ce concours, celles qui sont exposées par M. Harmel dans le *Manuel de la Corporation chrétienne*, et qu'elle signale en les termes suivants :

1° La corporation chrétienne ouvrière a pour principe l'association catholique basée sur le dévouement de la classe supérieure aux ouvriers, et sur la participation des membres ouvriers de l'association à son gouvernement sous la direction efficace d'une paternité affectueuse.

2° La corporation chrétienne ouvrière est l'ensemble harmonisé de diverses associations catholiques qui répondent à chacune des conditions de la société et à chacun des éléments de la famille.

3° La corporation chrétienne ouvrière procure le bien moral et matériel de ses membres, par des institutions économiques fécondées et gardées par l'esprit catholique ;

4° La corporation chrétienne ouvrière est, par les principes dont elle procède et par les fins auxquelles elle tend, le développement naturel et

providentiel de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers.

Harmel,  
*Industriel au Val-des-Bois.*

RAPPORT LU PAR M. HARMEL, AU CONGRÈS DES COMITÉS CATHOLIQUES DE  
LILLE

*à la séance du 17 novembre.*

---

L'an dernier, votre Congrès a reconnu, avec un rapporteur que vous êtes si heureux de revoir au milieu de vous, qu'il est *nécessaire d'organiser des associations libres et chrétiennes qui rendent à la famille ouvrière les bienfaits des antiques corporations.*

Depuis un an, la question a fait de grands progrès dans les intelligences ; les écoles antichrétiennes, aussi bien que celles qui ont Dieu pour maître, le Congrès ouvrier de Paris aussi bien que le Congrès de Bordeaux et les assemblées provinciales tenues durant l'année par les catholiques, tout le monde proclame que la corporation est le seul remède à opposer aux maux présents. Après avoir essayé de toutes les nouveautés, après avoir tourné et retourné toutes les combinaisons libérales, nous sommes effrayés de voir grandir tous les jours le chancre du paupérisme. Jamais il n'y a eu tant de caisses d'épargne, de caisses de retraite, de sociétés alimentaires ; jamais le pays ne s'est imposé de pareils sacrifices pour l'instruction populaire, et jamais la misère n'a été si poignante, les crimes si nombreux. Les plus aveugles sont bien obligés de reconnaître que tous les remèdes essayés n'ont rien produit, qu'il faut recourir à d'autres plus efficaces, et l'esprit public, lassé des nouveautés, se reporte vers le passé et se rappelle ces corporations d'autrefois qui ont procuré la paix sociale au monde durant tant de siècles.

Depuis longtemps, l'Eglise a eu cette clairvoyance ; et Pie IX, dans son *Motu proprio* du 14 mai 1852, a rétabli les universités d'arts et métiers, sans toucher à la liberté commerciale et industrielle, qui est un principe de notre état social. Le Souverain Pontife proclame que le rétablissement des corporations est le *meilleur moyen d'assurer le véritable bien des âmes de ses sujets sans négliger leurs intérêts privés*. — Et nous aussi, nous le répétons après Pie IX : la corporation chrétienne est la vraie planche de salut pour notre société ; l'unique moyen de rétablir la paix sociale, *parce qu'elle assure le véritable bien des âmes en même temps que les intérêts privés*.

Quel sera notre plan ? Je le trouve formulé dans vos décisions de l'an dernier : *Dans la classe supérieure, le Comité local, tête de l'œuvre ; les associations de patrons et de dames, bras de l'œuvre ; et dans la famille ouvrière, corps de l'œuvre, des associations qui atteignent tous les membres de la famille, rattachées entre elles et au Cercle par un même lien religieux*.

Dans ces notes, nous avons spécialement en vue les ouvriers de la grande industrie ; ce sont les plus nombreux, les plus exposés et les plus délaissés. Voici la formule que nous pensons la mieux adaptée aux besoins actuels, en même temps qu'elle exprime parfaitement la réalité de ce qui a été tenté avec succès.

La corporation est formée de l'union organique des associations chrétiennes comprenant les membres de familles d'ouvriers et de patrons d'un même corps d'état ou de professions analogues.

La corporation est gouvernée par un Comité contenant des patrons de la profession ; elle a pour centre le Cercle catholique d'ouvriers.

Elle a trois buts : 1° Rétablir la vie sociale chrétienne dans le monde ouvrier ; 2° travailler au bien-être moral et matériel de ses membres ; 3° arriver à la paix sociale par l'union des patrons et des ouvriers, union nécessaire pour établir une organisation industrielle favorable au règne de la justice, au rétablissement de la famille, à la liberté du bien et à la charité chrétienne.

La vie sociale chrétienne sera rétablie par les associations catholiques, qui donnent seules entrée dans la corporation ; elle sera maintenue par le comité soumis à l'Eglise catholique, que représentera dans son sein un délégué ecclésiastique ayant toute autorité pour les questions du domaine de la conscience et de la doctrine ; elle sera manifestée et entretenue par une église ou oratoire appartenant à la corporation, où ses membres devront se réunir pour les exercices religieux (suivant l'obligation que Pie IX en a faite dans son *Motu proprio*).

Le bien-être moral et matériel sera facilité par la profession commune des membres de la corporation ; il sera procuré par les institutions économiques que gouvernera un conseil issu du conseil ouvrier du cercle et du comité, et présidé par un patron.

Le troisième but de la corporation sera atteint : pour le salaire, par des conventions équitables ; pour le rétablissement de la famille, par la protection spéciale de la femme et par une organisation qui facilite la mission des mères de famille ; pour la liberté du bien, par une discipline chrétienne ; enfin, pour la charité mutuelle, par des rapports personnels d'affection des patrons avec les ouvriers et des ouvriers entre eux.

#### PREMIER BUT. — RÉTABLIR LA VIE SOCIALE CHRÉTIENNE.

*La vie sociale chrétienne sera rétablie par les associations catholiques, qui donnent seules entrée dans la corporation.*

Si nous comprenons la corporation comme l'a comprise Pie IX, et c'est la seule manière de la bien comprendre, il faut que nous prenions soin de la composer d'éléments chrétiens.

Nos corporations étant ouvertes et reposant sur la liberté individuelle absolue, nous pouvons et nous devons exiger des conditions morales qui ne se rencontrent que dans les associations basées sur le sentiment religieux. Nous croyons donc nécessaire de ne donner entrée dans la corporation que par les associations catholiques ; si la

corporation existait en dehors d'elles, quelle garantie aurions-nous qu'elle ne deviendrait pas impie ou indifférente, et par conséquent impuissante pour le bien de notre société. L'histoire, du reste, est d'accord avec nous, ce sont les confréries qui ont engendré la corporation, et non pas la corporation qui a engendré les confréries.

Puisque la corporation doit être gouvernée par des hommes, elle aura le Cercle d'ouvriers catholiques pour centre ; mais il n'est pas moins indispensable d'avoir des associations parallèles d'enfants, de femmes et de jeunes filles, embrassant tous les membres de la famille. La grande industrie moderne a une influence particulièrement funeste sur la femme ; elle a amené la dégradation morale la plus profonde chez les jeunes filles, et chez les femmes la méconnaissance des devoirs les plus sacrés. Par cette action délétère, la famille est détruite, et nous ne pouvons la rétablir qu'en protégeant la jeune fille et la femme contre les dangers sans nombre qui les entourent, par des associations catholiques fortement organisées. C'est donc bien justement que, dans son assemblée générale de 1876, l'Œuvre des Cercles catholiques proclamait cette vérité dans les termes suivants : « Quand un cercle est ouvert dans une agglomération urbaine, la même nécessité que dans l'usine s'impose au comité, à savoir : De susciter des associations de femmes et d'autres de jeunes gens, analogues à celle du cercle, pour saisir les familles et les former en un groupe chrétien. Car, si jamais la force d'association a été nécessaire, c'est là, dans ce milieu abandonné et si souvent corrompu, mais où il reste parfois encore de vieilles traditions ou au moins un souvenir des antiques corporations, et, en tous cas, un courant très-marqué à en reconstituer de nouvelles en dehors, hélas ! de l'esprit chrétien. »

*La vie sociale chrétienne sera maintenue par le Comité soumis à l'Eglise catholique, que représentera dans son sein un délégué ecclésiastique ayant toute autorité pour les questions du domaine de la conscience et de la doctrine.*

Dans les anciennes corporations, le patron se distinguait à peine de l'ouvrier, son compagnon et son commensal ; il n'avait guère de rôle différent. De nos jours, au contraire, les agglomérations nécessitées par l'industrie moderne ont donné au patron une autorité puissante qui s'exerce sur un grand nombre de familles ; et comme les devoirs sont toujours en raison des droits, l'industriel a des devoirs nouveaux ; sa paternité doit s'exercer avec une initiative plus grande ; il doit être le fondateur et le protecteur de la corporation. C'est pourquoi le Comité, tel que l'Œuvre des Cercles catholiques l'a compris, composé de patrons chrétiens et d'hommes dévoués à la classe ouvrière, est l'agent nécessaire pour le gouvernement de cette grande famille dont il est le patron collectif.

Pour nous conformer aux règles si sages établies par Pie IX, le comité doit avoir dans son sein un délégué ecclésiastique agréé par l'Évêque, et ce délégué doit avoir toute autorité en ce qui concerne la doctrine de l'Eglise et la sanctification des âmes.

Nous aurons ainsi une garantie sérieuse et bien nécessaire que le gouvernement de la corporation restera toujours chrétien.

*La vie sociale chrétienne sera manifestée et entretenue par une église ou oratoire appartenant à la corporation, où ses membres devront se réunir pour les exercices religieux.*

L'article 5 du *Motu proprio* du 14 mai 1852 est ainsi conçu :

« L'autorité supérieure compétente, sur la demande faite par un nombre de membres reconnu suffisant par la loi pour former une société dans chaque classe de commerçants et artisans, pourra déclarer l'Université constituée, pourvu qu'il soit prouvé qu'elle possède soit une église, soit un oratoire où les membres de la corporation devront se réunir pour les pratiques religieuses, et un revenu suffisant ou une dotation pour assurer la conservation de leur église ou oratoire, et l'exercice du culte. »

Nous connaissons si peu la doctrine sociale de l'Eglise, que nous regardons comme un privilège ce que Pie IX impose comme une obli-

gation ; c'est qu'en effet la vie religieuse spéciale et commune de tous les membres de la corporation est nécessaire pour établir, entre les diverses associations qui la composent, l'esprit de famille et la fusion des cœurs.

Le charme spécial des fêtes de chaque association est plus que doublé par la présence des autres membres de la famille. Quoi de plus touchant que la présentation des petits enfants que le père et la mère viennent consacrer à Dieu ?

Quoi de plus délicieux que les fêtes de l'enfance, où les parents reconnaissent avec attendrissement, dans le petit bataillon qui est en honneur ce jour-là, quelque frais visage dont la vue épanouit leur cœur ? Quand il y a des réceptions de jeunes filles, de jeunes gens et d'hommes, toute la famille n'est-elle pas heureuse d'entendre les promesses des nouveaux sociétaires ? Les fêtes de jeunes filles, avec leurs chants doux et harmonieux, les fêtes du Cercle rehaussées par son éclatante fanfare alternant avec les voix graves et puissantes, n'empruntent-elles pas un charme de plus à la présence de toute la famille, dont les cœurs s'unissent pour fêter toujours Jésus ouvrier ? Les instructions religieuses appropriées aux besoins spéciaux des auditeurs, adaptées à leurs misères morales particulières, remplies de comparaisons tirées de la profession, résument dans un même ensemble Dieu, la famille et le travail. Enfin, la prière publique pour les malades de la corporation, pour les affligés et pour les morts, les fêtes aux mariages, les communions générales et les réunions fréquentes à la chapelle achèvent cette fusion des cœurs, où toutes les joies et toutes les douleurs deviennent communes.

DEUXIÈME BUT. — TRAVAILLER AU BIEN-ÊTRE MORAL ET MATÉRIEL DES MEMBRES DE LA CORPORATION.

*Le bien-être moral et matériel sera facilité par la profession commune des membres de la corporation.*

Nous ne pouvons préparer la corporation qu'en fondant des cercles professionnels avec des comités contenant au moins quelques patrons de la profession. Comme il serait difficile, dans la situation actuelle des œuvres catholiques, de trop diviser les forces, on pourrait, pour commencer, établir seulement trois grandes divisions. D'abord, les ouvriers d'usine, les divers corps d'état qui sont employés dans une usine peuvent être considérés à juste titre comme appartenant à une profession unique, puisqu'ils ont les mêmes lois, les mêmes intérêts, la même discipline et une vie commune ; ensuite, les divers corps de métiers qui s'exercent au foyer domestique ou dans les petits ateliers ; enfin, les ouvriers en bâtiment.

On demandera ce qu'il faut faire par rapport aux cercles fondés actuellement sans égard pour la profession. Nous pensons qu'il y aura moins de difficultés qu'on ne pourrait le croire d'abord.

Le *travail* est un intérêt si majeur chez l'ouvrier qu'il domine tous les autres ; c'est une condition de vie ou de mort, d'aisance ou de misère, de joie ou de désespoir. Toute œuvre qui ne s'occupe pas de ce grand intérêt ne peut se flatter de travailler sérieusement au bien-être de l'ouvrier. L'ouvrier chrétien est-il protégé dans son travail ? Malheureusement non ; sous ce rapport, il est à peu près complètement abandonné, c'est là une des grandes causes du peu de développement des œuvres catholiques dans la classe ouvrière. La corporation chrétienne doit placer en première ligne ce grand intérêt de ses membres ; elle doit établir, partout où elle le peut, des centres de protection pour le travail chrétien, afin de favoriser la vente des produits fabriqués par l'ouvrier chrétien, afin de placer les ouvriers chrétiens dans des maisons où l'on respecte leur foi, et au besoin pour s'occuper de l'apprentissage et de la fixation du salaire par une entente amicale avec les patrons qui les occupent.

Nous ne dirons rien des œuvres économiques, que vous connaissez aussi bien que moi. Elles sont un moyen puissant de populariser les

associations catholiques suivant la méthode que l'Église a toujours employée.

Il est essentiellement dans l'esprit de l'Église de s'occuper des besoins matériels en même temps que des besoins moraux. La mémoire des saints est éternelle dans le cœur du peuple, parce qu'ils ont laissé après eux d'impérissables bienfaits. « Un jour, me racontait un prêtre vénérable, je me promenais dans une campagne aux environs de Carcassonne, et je rencontrai une pauvre femme récitant pieusement son chapelet au pied d'une croix. — Pour qui priez-vous de si bon cœur ? lui demandai-je — Ah ! *c'est pour ce bon saint Marcoul*, afin que Dieu le récompense des fontaines qu'il a établies dans notre ville pour le pauvre peuple ! »

C'est ainsi que les bienfaits matériels, faits au nom de Dieu, engendrent une reconnaissance qui traverse les siècles. Et si les anciennes corporations ont laissé des souvenirs si vivaces, c'est à cause des immenses bienfaits qu'elles ont procurés au monde du travail.

TROISIÈME BUT. — ARRIVER À LA PAIX SOCIALE PAR L'UNION DES PATRONS ET DES OUVRIERS, UNION NÉCESSAIRE POUR ÉTABLIR UNE ORGANISATION INDUSTRIELLE FAVORABLE AU RÈGNE DE LA JUSTICE, AU RÉTABLISSEMENT DE LA FAMILLE, À LA LIBERTÉ DU BIEN ET À LA CHARITÉ CHRÉTIENNE.

Nous ne voulons pas allonger ce rapport, et nous ne parlerons que de la *liberté du bien*.

Nous avons rencontré des patrons qui, sous prétexte que la religion est du ressort de la conscience, s'en désintéressent complètement par un faux respect pour la liberté. Or, il n'y a qu'une seule vraie liberté, c'est la liberté du bien, et tous ceux qui connaissent les ateliers modernes savent quel esclavage des âmes pèse sur nos pauvres ouvriers. Les tracasseries sont souvent telles dans les ateliers, qu'ils n'ont que le choix entre renoncer à leur foi ou renoncer à leur salaire. Si les patrons étaient en rapports plus intimes avec leurs ouvriers, ils connaîtraient bien des mystères d'iniquité qui se passent à leur insu

dans leurs usines. Les conseils de la corporation rendraient, sous ce rapport, bien des services aux patrons de bonne volonté et leur permettraient d'établir une discipline vraiment féconde pour réprimer le vice et protéger la vertu.

Quel est celui d'entre nous qui ne serait ravi de joie s'il voyait vivre au milieu de votre grande cité une *corporation chrétienne* ?

Dans une même église les patrons et les ouvriers et tous les membres de la famille, jeunes gens et hommes, jeunes filles et femmes, groupés par associations, tous ces cœurs ne formant plus qu'un seul cœur, enseignés en vue de leurs devoirs spéciaux, prémunis contre les dangers particuliers à leur état ; Dieu, la famille et le travail unis à l'église et à l'atelier ; — les fêtes succédant aux fêtes où les membres de la famille sont tour à tour acteurs ou spectateurs émus ; — au sortir de l'église, des réunions avec ordre où la jeunesse trouve des jeux honnêtes, source de franche gaieté ; — des conseils où les pères de famille délégués par les ouvriers traitent avec les patrons du comité de tout ce qui concerne le bien-être moral et matériel de la grande famille qu'ils gouvernent ensemble dans une déférence respectueuse d'une part, et une condescendance pleine d'affabilité de l'autre ; — le règne de Jésus-Christ rétabli sur ce peuple ouvrier, et ramenant avec lui tous les biens de l'ordre temporel ; — la paix sociale par l'union des maîtres et des ouvriers, l'épargne et la santé, fruits de la vertu, et la joie des cœurs resplendissant sur les visages.

Tel est le tableau que vous contemplerez bientôt avec admiration, si vous travaillez à fonder les corporations ouvrières comme l'Eglise les comprend.

Cette œuvre est-elle au-dessus de vos forces ? Nullement. Mais il est absolument indispensable que les patrons s'entendent et qu'ils prennent la tête de l'entreprise.

Les ouvriers d'usines ne se plaisent guère avec les ouvriers de métiers, et réciproquement ; la conversation est difficile quand on n'a pas la même vie. Dans les cercles que nous avons visités, là où l'un des

deux éléments domine, l'autre tend à disparaître. Nous connaissons beaucoup d'ouvriers d'usines qui n'ont plus voulu aller au cercle parce qu'ils n'y rencontrent que des camarades qui n'ont ni le même travail, ni les mêmes habitudes, ni par conséquent le même langage qu'eux. Nous avons pu aussi constater ce fait dans les associations de jeunes filles, et nous sommes autorisés par l'expérience à affirmer que, si les associations étaient formées par professions, ou au moins par des professions ayant une analogie suffisante, on en multiplierait le nombre, on les rendrait plus compactes, et par conséquent plus prospères. La communauté de vie, d'intérêts et de préoccupations augmente singulièrement et rend plus intime l'union formée par la communauté de foi. Du côté des ouvriers, cette évolution serait facile ; elle répond à leurs aspirations, et si elle est présentée avec prudence, elle sera accueillie avec un grand plaisir.

*Le bien-être moral et matériel sera atteint par les institutions économiques que gouvernera un Conseil issu du Conseil ouvrier du Cercle et du Comité, et présidé par un patron.*

Le bien-être moral et matériel peut se résumer, sous le rapport temporel, à trois points : l'instruction, le travail et les institutions économiques proprement dites.

Pour l'*instruction*, nous ne saurions trop insister pour vous demander la création d'*écoles professionnelles chrétiennes*. Vous avez créé l'Œuvre magnifique de l'Université catholique, et ce serait un complément bien nécessaire pour la grande industrie, qui aurait ainsi son *Université catholique des arts et métiers*.

Vous formeriez une pépinière de contre-maîtres chrétiens, et tous les industriels qui m'entendent savent quelles facilités immenses de tels auxiliaires leur apporteraient pour la réforme de leurs usines. Cette fondation serait très-facile. Point d'entrave possible du côté du Gouvernement ; les maîtres sont prêts : ce sont les Frères des écoles chrétiennes ; les élèves se présenteraient dix fois plus nombreux que vous n'auriez de places à leur offrir, et vos jeunes gens seraient re-

cherchés par tous les patrons, quelles que soient leurs opinions religieuses, parce qu'ils présenteraient des garanties certaines de moralité ; et sans moralité chez le contre-maître, qui ne le sait ? l'ordre matériel même est impossible.

Pour arriver à ce but, il faut le dévouement chrétien.

Le renoncement et le sacrifice seront toujours la condition du bien. Quand le maître envoie des ouvriers à sa vigne, c'est pour y cultiver la terre, et la terre est dure partout.

Tous les patrons ont reçu une mission de Dieu. Nous avons accepté volontairement la paternité redoutable de chef d'industrie ; nous ne sommes pas libres d'en laisser les impérieux devoirs. En vain abriterions-nous notre désertion sous les phrases banales : « C'est trop difficile... La question n'est pas mûre... » Les difficultés ne seront vaincues que par un travail persévérant. Dieu ne donne la maturité qu'au cultivateur qui a retourné la terre, l'a engraisée de ses sueurs et a semé le bon grain.

Si nous voulons connaître nos devoirs dans toute leur rigueur, écoutons cette parole du Maître, parole que nous entendrons un jour retentir sur nos têtes : *Venez à moi, les bénis de mon Père, car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger.* Quelle faim plus poignante que la faim de la vérité parmi tant de ces pauvres esprits empoisonnés par l'erreur ? *J'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire.* Qui a soif d'amour comme ce malheureux ouvrier qui, souvent, ne rencontre plus dans sa propre famille que la dureté et l'ingratitude. *J'étais étranger, et vous m'avez recueilli.* Qui peut dire que l'ouvrier moderne n'est pas un étranger enfermé dans son isolement comme dans un exil, passant au milieu de notre société sans rencontrer un ami véritable qui lui tende la main ? *J'étais nu, et vous m'avez vêtu.* Y a-t-il une nudité pire que ce vêtement d'ignorance haineuse et de défiances injustes dont sont revêtus ces égarés séduits par la Révolution, qui prétend les affranchir, et abandonnés par les protecteurs que Dieu leur avait donnés ? *J'étais malade, et vous m'avez visité.* Et quelle est

cette maladie, sinon la désunion des familles, la corruption et ces vices sans nombre qui se disputent les âmes de ces pauvres ouvriers éloignés de Dieu ? Enfin, *j'étais en prison, et vous êtes venu à moi...* Cette parole, qui est la dernière, n'est-elle pas une prophétie de cette prison infecte des ateliers sans Dieu où les âmes périssent par milliers ? Donc, aller à eux est pour nous un devoir rigoureux. Car, dit le Maître : *Je vous le déclare, en vérité, ce que vous avez fait au plus petit d'entre mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait.*